

## Le Combat Catholique

Chapelle du Christ-Roi 02.40.29.32.39  
88 rue d'Allonville 44000 NANTES

Chapelle St Curé d'Ars 04.79.69.52.05  
35 rue du Transvaal 73000 CHAMBERY

### CATHOLIQUES OU SCHISMATIQUES ?

Depuis plus de trente ans on assène de violents coups médiatiques aux prêtres et aux fidèles de la tradition en les traitant de *schismatiques*. Cette pratique n'est pas sans avantages pour ceux qui veulent demeurer coûte que coûte dans l'église conciliaire : elle agit comme un rouleau compresseur redoutable. Une certaine presse servile, ne s'encombrant pas de savoir si telle est bien la vérité, lâche son venin et contemple avec satisfaction les dégâts produits par quelques adjectifs bien choisis. En effet, il est des mots qui font peur tant leur signification intrinsèque se révèle lourde de conséquences. Certains substantifs ou adjectifs ne sont pas péjoratifs en soi ; c'est le cas pour *traditionaliste* qui signifie qu'on est attaché à la tradition ou encore *intégriste* qui désigne celui qui veut demeurer intègre dans sa foi. En soi, c'est donc un grand honneur d'être *traditionaliste* et *intégriste*<sup>1</sup> ; au quotidien, dans ce monde séparé de Dieu, c'est souvent douloureux de se voir banni et suspecté par le grand nombre... En revanche, quand on se fait traité de *schismatiques*, le terme est sans équivoque et désigne ceux qui se rendent coupables d'un grave péché contre l'unité de l'Eglise, un péché contre la charité. Il importe donc de s'inquiéter de savoir si les traditionalistes sont réellement schismatiques.

Dans la Constitution *Apostolicae Sedis* de 1869, le pape Pie IX dit que les schismatiques sont ceux qui se soustraient durablement et avec pertinacité à l'obéissance au Pontife Romain. St Thomas d'Aquin dit que les schismatiques sont ceux qui refusent de se soumettre au Pape et de communiquer avec les membres de l'Eglise qui lui sont soumis (I. II, quest. 39, art. 3). Commentant cette définition, l'auteur Passerini s'exprime ainsi : «Le schisme est l'acte par lequel quelqu'un se sépare volontairement de l'unité de l'Eglise, en tant qu'elle est un corps mystique composé de tous les fidèles unis à leur chef, le Souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ».

La question est de savoir à qui peut s'appliquer cette définition et quelles sont les conditions requises à cet effet. Nous reportant au canoniste Schmalzgrueber<sup>2</sup>, il apparaît que cinq conditions sont posées par cet auteur pour affirmer qu'une personne est réellement dans la catégorie des schismatiques.

1°) Tout d'abord, il faut que la personne se sépare de l'obéissance due au Souverain Pontife et de la communion des autres fidèles considérés comme tels.

2°) En outre, cette séparation doit être jointe à l'opiniâtreté, parce que le vrai schisme est une sorte de rébellion ouverte contre le Souverain Pontife ou l'Eglise.

<sup>1</sup> Bien sûr, l'intégrisme doctrinal du catholicisme n'a rien à voir avec le fondamentalisme fanatique de certaines religions monothéistes ; l'amalgame est facile à faire mais peu honnête.

<sup>2</sup> Lib. 5, titul. VIII, n° 10.

3°) Il faut encore que ladite séparation ait lieu en des choses qui appartiennent à l'unité de l'Eglise, car le vrai schisme consiste à se séparer de l'Eglise et de son Chef.

4°) Il est aussi requis que celui qui se sépare ainsi, par sa désobéissance, du Pontife Romain reconnaisse comme chef de l'Eglise et véritable Vicaire de Jésus-Christ<sup>3</sup> celui auquel il refuse d'obéir.

5°) Enfin, il faut qu'il pose un acte de désobéissance formelle, c'est-à-dire qu'il ne veuille pas obéir au Pontife suprême, bien qu'il sache, d'après la doctrine de la foi, qu'il lui doit obéissance.

D'après ces principes, on peut considérer comme schismatiques :

- ceux qui convoqueraient un concile général sans l'autorité compétente et contre la volonté du Souverain Pontife;

- ceux qui, tout en reconnaissant le légitimité du Souverain Pontife<sup>4</sup> assis *hic et nunc* sur la Chaire de St Pierre, lui refuseraient l'obéissance en ce qui concerne ses fonctions propres (enseignements, actes juridictionnels, lois sacramentelles et disciplinaires...);

- ceux qui établiraient une hiérarchie parallèle et un ministère concurrent sans tenir compte des structures établies par la hiérarchie légitime de l'Eglise;

- ceux qui accorderaient à un roi ou à un antipape des signes manifestes de reconnaissance de son autorité spirituelle qu'ils considéreraient comme suprême;

- ceux qui ne voudraient pas reconnaître le pape légitimement élu<sup>5</sup> et travailleraient à élire un antipape, ou embrasseraient son parti.

En revanche, Schmalzgrueber donne divers cas où il n'y a pas, à proprement parler, de péché de schisme. En effet, le schisme revêt un caractère spécifique qui le distingue des autres cas. Ainsi, selon divers auteurs<sup>6</sup>, ne sont pas schismatiques :

- ceux qui pèchent mortellement, quelle que soit leur faute, pourvu qu'ils ne se séparent pas du Pontife Romain par une désobéissance opiniâtre;

- ceux qui ont été seulement excommuniés, car leur séparation de la communion des fidèles n'est pas de leur fait mais la conséquence d'une peine infligée par l'Eglise;

- ceux qui se séparent de l'obéissance due à leur évêque et de la communion de leur diocèse, pourvu qu'ils persévèrent dans l'obéissance due au Pape et la communion avec les autres Eglises catholiques;

- ceux qui refuseraient d'obéir au Pape parce qu'ils considéreraient certains de ses ordres comme un excès de pouvoir; tel serait le cas d'un roi auquel le Pape

---

<sup>3</sup> La non-reconnaissance du pape n'est donc pas le critère exclusif pour déterminer si quelqu'un est schismatique. Certaines églises gallicanes ou groupements vieux-catholiques — disons plus précisément sectes — continuent à citer au canon de la messe le Pape tout en étant des plus schismatiques. Les sectes protestantes ne sont pas en soi schismatiques mais hérétiques parce qu'elles refusent, par principe, de reconnaître un quelconque Vicaire du Christ sur la terre.

<sup>4</sup> Si l'occupant du siège apostolique, malgré les apparences contraires, était en réalité un faux pape, ceux qui lui refuseraient l'obéissance tout en croyant à sa légitimité ne seraient pas, nous semble-t-il, à considérer objectivement comme schismatiques parce qu'ils ne seraient pas en rupture avec un véritable Souverain Pontife.

<sup>5</sup> Evidemment, s'il y avait des doutes sérieux sur la validité de l'élection ou sur la catholicité de l'occupant du Siège Apostolique, les catholiques qui refuseraient de le reconnaître et de lui être soumis ne seraient pas schismatiques. Pour ne pas rester dans des considérations spéculatives et abstraites, disons que la catholicité de l'actuel occupant du Saint Siège est bien mise à mal par les positions hérétiques et les scandales dont il se rend coupable. Mgr Lefebvre n'hésita pas à parler de son apostasie... L'évêque d'Écône avait raison en ce sens que la religion de Jean Paul II n'est qu'un syncrétisme religieux. Le catholicisme romain n'est pour lui qu'une couverture lui permettant d'avancer vers la religion mondiale qu'on voudra prochainement nous imposer.

<sup>6</sup> Azor, Sanchez, Passerini, Barbosa, Konink, Silvius, Gonzalez, Palao.

ordonnerait de déposer les armes, de restituer une ville, une province... Cet homme serait désobéissant mais pas schismatique, sinon tout transgresseur d'un précepte ecclésiastique serait schismatique, ce qui ne serait pas admissible (St Th. II-II, Q. 39, art. 2);

- ceux qui refuseraient de se soumettre au pape parce que sa personne leur semblerait suspecte<sup>7</sup>. Ce cas pourrait se présenter si on avait élu deux Papes, comme cela se présenta au temps d'Urbain VI; la légitimité étant douteuse, on ignore quel est le vrai Souverain Pontife. Refuser, dans ce doute, l'obéissance à l'un ou à l'autre, ce n'est pas faire acte de schisme, pourvu que l'on soit disposé à se soumettre à celui qu'un concile général déclarerait être le véritable et légitime Pontife;

- ceux qui refuseraient de reconnaître le gouvernement temporel et civil du pape mais non son gouvernement spirituel auquel ils seraient soumis;

- ceux qui douteraient raisonnablement que celui qui est assis *hic et nunc* sur la chaire de Pierre soit vraiment Pape<sup>8</sup>. Dès lors que le doute n'est plus fondé sur quoi que ce soit de sérieux et que l'Eglise universelle reconnaît comme Pontife suprême l'élu du conclave, il n'est pas seulement probable mais de foi que le pontife est légitime. Dans ce cas, ceux qui se soustraient à son obéissance sont schismatiques.

En conclusion, après la considération des principes ci-dessus exposés et compte tenu de la situation actuelle de l'Eglise véritable, inchangée dans son essence mais éclipsée par l'église conciliaire, nous sommes certains de ne pas être du nombre des schismatiques. Le fait est que nous sommes tous privés du phare de vérité qui a guidé la barque de l'Eglise pendant deux mille ans. Un légalisme excessif et un manque de courage pour porter la croix de l'Eglise font qu'il n'est pas très bien vu de dire que nous sommes aujourd'hui provisoirement sans tête visible de l'Eglise. Les schismatiques orientaux, quant à eux, ont divorcé d'avec l'Eglise catholique et les pires d'entre eux vivent dans l'adultère spirituel avec les chefs de sectes. La confusion générée par Vatican II est telle qu'il nous semble bien téméraire d'accuser de schisme ceux qui subissent la crise de l'Eglise tout en essayant de rester catholiques. S'il existe malheureusement chez certains traditionalistes des raisonnements gallicans, voire subjectivement schismatiques, nous espérons qu'ils sont plutôt motivés par des instincts de préservation du modernisme. Que certains pèchent par des doctrines condamnables ou par des compromissions inacceptables au regard de la Sainte Eglise est une chose; qu'ils soient traités de schismatiques en tant que tels en est une autre. Il n'est pas nécessaire de lancer de tels anathèmes pour défendre une position pleinement catholique et pour mettre en garde contre certaines praxis gravement dommageables à l'Eglise et aux âmes. En définitive, il faut plutôt voir les schismatiques du côté de l'église conciliaire, bien que pour la plupart, ils ne soient pas conscients d'avoir abandonné la véritable Eglise.

R.P. A. MARTINELLI

<sup>7</sup> Ce cas ne s'applique pas aujourd'hui. Non seulement de graves éléments de suspicion pèsent sur l'actuel occupant du Saint Siège, mais la doctrine de l'Eglise relative à la papauté nous impose d'admettre avec certitude qu'il est privé de toute autorité pontificale car un vrai pape ne pourrait pas agir comme il le fait.

<sup>8</sup> C'est justement le cas aujourd'hui. L'assistance du Saint-Esprit n'a pas été accordée au Pape pour que celui-ci détruise de fond en comble la Sainte Eglise fondée par Jésus-Christ. Or le constat est amer : les "papes" de Vatican II ont renversé tout l'ordre doctrinal et sacramental. Nous vivons l'abomination de la désolation dans le sanctuaire. On ne peut pas dire que la *sanior pars* de l'Eglise catholique — disons l'ensemble des prêtres et des fidèles refusant Vatican II et ses réformes — reconnaisse unanimement la légitimité d'un "pape" qui baise le Coran et qui affirme que nous adorons le même Dieu que les Musulmans !